

Sauveteur Secouriste du Travail

OBJECTIFS

Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...)
Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise
Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

La formation SST est ouverte à tous les salariés qui le souhaitent et quel que soit leur domaine d'activité. Tout salarié peut devenir Sauveteur Secouriste du Travail sans prérequis particulier, à l'issue d'une formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Les dispositions réglementaires
Les acteurs de la prévention (CARSAT, CHSCT, INRS, Inspection du Travail)
Protéger – Examiner – Faire alerter ou alerter – Informer – Secourir
Identifier les risques persistants
Examiner, reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée
Alerter en fonction des procédures définies en entreprise
Informar, transmettre les moyens de participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection
Secourir la victime

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salles de formation spacieuses et lumineuses, ordinateur, vidéoprojecteur et tableau blanc
Livrets de formation remis aux stagiaires
Mise en situation avec mannequin et défibrillateur
4 personnes minimum – 10 personnes maximum

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

La formation est encadrée et animée par un formateur spécialisé ayant une expérience significative dans le domaine de formation. Chaque formateur est dûment agréé par la CARSAT pour valider la formation.

Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Chaque participant signe, par demi-journée, une feuille d'émargement, également singée par le formateur, et dont copie est adressée au client.

Evaluation de la formation continue

Evaluation certificative de la formation en conformité avec les critères définis par l'INRS

SANCTION VISÉE

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Ce certificat est valable 24 mois au niveau national. Il est délivré par le réseau Assurance Maladie, Risques Professionnels / INRS. Ce même certificat peut être délivré à des personnels non-salariés dans le cadre de la formation initiale.

Ce certificat donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civique – Niveau 1 (PSC1) du Ministère de l'Intérieur).

Taux de réussite : 100% sur les 6 derniers mois

DELAI D'ACCÈS À LA FORMATION

2 sessions/mois

DURÉE, EFFECTIFS

14 heures

10 participants